

# LETTRE CONJOINTE DES DIRECTEURS DES DEUX REVUES DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

Émilio Binavince and Claude Boulanger

Volume 10, Number 1, 1979

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1059615ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1059615ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions de l'Université d'Ottawa

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Binavince, É. & Boulanger, C. (1979). LETTRE CONJOINTE DES DIRECTEURS DES DEUX REVUES DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA. *Revue générale de droit*, 10(1), 4-4. <https://doi.org/10.7202/1059615ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1979

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

## LETTRE CONJOINTE DES DIRECTEURS DES DEUX REVUES DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

La Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, où s'enseignent le droit civil et la *common law*, publie régulièrement deux Revues de droit.

L'une, la *Revue générale de droit*, d'expression française, concentre son intérêt davantage sur les questions de droit pertinentes aux Lois du Québec, au Code civil québécois, et aux différentes Lois canadiennes, ainsi qu'au droit civil lui-même, sans pour autant négliger le droit international.

L'autre, l'*Ottawa Law Review*, d'expression anglaise, dédie davantage ses pages aux questions de droit pertinentes aux différentes Lois canadiennes fédérales et aux Lois des provinces de *common law*, ainsi qu'à la *common law* elle-même, aussi sans pour autant négliger le droit international.

Les différences entre les deux systèmes de droit au Canada (*common law* et droit civil), ainsi que la différence de langue, ont justifié jusqu'à présent l'existence des deux Revues de droit, chacune ayant sa clientèle et ses intérêts propres.

Afin toutefois de mieux servir chacune sa clientèle en la mettant davantage en contact avec l'autre système de droit, la *Revue générale de droit* et l'*Ottawa Law Review* ont décidé d'inclure désormais dans leurs pages de la publicité destinée à faire connaître aux lecteurs de chacune des Revues le contenu juridique et les points d'intérêt qu'offre l'autre.

Nous espérons que cette première initiative concrète de collaboration entre les deux Revues à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa atteindra les objectifs visés et qu'elle servira de catalyseur à une coopération beaucoup plus complète dans l'avenir.

Émilio BINA VINCE,  
Rédacteur de la Faculté,  
*Ottawa Law Review*.

Claude BOULANGER,  
Directeur,  
*Revue générale de droit*.